

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les manifestations de l'esprit public dans les duchés sont utiles à suivre. Voici ce que nous apprend une dépêche, datée de Neumünster, 24 août :

« Un congrès des délégués des villes du Schleswig-Holstein a pris des résolutions tendant à exprimer la reconnaissance du pays à l'égard des alliés et à proclamer le besoin d'une union (qui n'exclue pas l'autonomie) des duchés avec l'Allemagne, et en tant que les intérêts de l'Allemagne l'exigent avec la Prusse. Le congrès ne saurait voir dans l'installation d'un gouvernement provisoire un moyen propre à atteindre le but désiré, il craint plutôt qu'une pareille mesure ne retarde l'arrangement universellement désiré des affaires intérieures et extérieures du pays. »

Bien que favorable en principe à la politique prussienne, cette manifestation n'en est pas moins une protestation contre l'établissement d'un gouvernement provisoire.

Nous recevons une dépêche de Copenhague conçue en ces termes :

« La *Berlingske* du 22 déclare qu'il n'a reçu des membres du ministère ni la mission ni l'autorisation de publier les documents que l'on connaît. Le *Berlingske* ajoute que ce n'est même d'aucun membre du cabinet que lui est venue la communication de ces documents. »

Les documents communiqués au Rigsraad n'ont donc été publiés que par surprise. Cette

note du *Berlingske* équivaut à un désaveu de la publication qui en a été faite.

On écrit de Copenhague, 25 août (soir). — Hier, dans la séance du Folksting, M. Bille a manifesté l'intention de provoquer un vote de défiance contre le ministère.

Le ministre des finances, prenant la parole en l'absence du président du conseil, a déclaré alors que le ministère considérait le Rigsraad comme ne représentant pas l'opinion actuelle du pays, et qu'il conseillera au roi la dissolution de la Chambre si celle-ci adoptait le vote de défiance.

Le Folksting n'a pas encore terminé la discussion des questions financières.

Le prince Humbert est descendu à l'hôtel du Phœnix. Il a reçu, ce matin, la visite du prince royal et a été reçu, cette après-midi, par le roi à Christianborg.

Francfort, 24 août. — La Diète germanique a suspendu ses travaux par suite des pourparlers diplomatiques qui ont lieu entre les diverses puissances. Il n'a pas encore été présenté de proposition relativement à l'administration provisoire des duchés.

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, annonce que le ministre de la guerre, M. de Roon, se rend au camp de Châlons sur l'invitation de l'Empereur des Français.

On dit que le roi de Hanovre est malade.

On écrit de Berne, 25 août :

Hier, le grand Conseil de Genève a résolu

de demander au conseil fédéral le maintien de l'élection de M. Chenevière.

Aujourd'hui, ont lieu, à Genève, les funérailles des huit victimes du 22 août.

L'autorité a fait un grand déploiement de forces. On espère que la tranquillité sera maintenue.

Le grand conseil de Genève est résolu de faire juger la question de l'élection par le conseil fédéral.

Genève est tranquille.

Nous avons des correspondances particulières d'Acapulco (Mexique), du 20 juillet. Elles apprennent que l'amiral français venait de lever le blocus de ce port, et qu'aussitôt après l'adoption de cette mesure, un grand nombre de navires ont pris le large et ont fait route pour Panama, pour San-Francisco ou pour le Havre.

L'escadre est partie pour San-Blas et pour Mazatlan; il n'est resté sur la rade que la frégate à vapeur la *Victoire*.

Nos troupes ont eu plusieurs engagements avec Alvarez, général juariste, qui a été battu dans toutes les rencontres.

Les proclamations de l'empereur Maximilien ont été affichées dans tous les ports du Pacifique, et elles ont produit une excellente impression sur l'esprit des populations. Les principaux districts de l'Etat de Sonora et Cinaloa se sont déclarés aussitôt pour le nouveau gouvernement, et ont envoyé des adresses à l'empereur. Leur adhésion est d'autant plus importante, que cet Etat était resté jusqu'ici presque entièrement indépendant et qu'il n'obéissait pas au gouvernement central.

Lord Palmerston vient de prononcer à Tiverton, entre la poire et le fromage, un discours où, pour la centième fois, il déclare que la Grande-Bretagne veut conserver la paix à tout prix et ne fera la guerre que si elle est attaquée.

Cette déclaration n'a rien de neuf, mais il convient de remarquer que lord Palmerston la renouvelle et l'accentue davantage, juste au moment où l'alliance des trois puissances du Nord s'affirme par des actes qui ne laissent plus aucun doute sur son existence.

Il a circulé, ces jours-ci, divers bruits, accrédités par des correspondances piémontaises, au sujet d'une nouvelle démarche, qu'aurait faite l'ambassade française à Rome pour obtenir l'éloignement du roi François II.

Ces bruits sont erronés. Le roi des Deux-Siciles a reçu, à Albano, la visite de M. de Savigues et de plusieurs autres personnes de l'ambassade, mais une visite de courtoisie.

(Gazette de France.)

Dans la diplomatie, on s'entretient beaucoup de l'arrivée du général La Marmora à Paris.

On pense qu'il a dû voir l'Empereur à Saint-Cloud. Ce général est la grande épée de la révolution italienne et il fait fort peu de cas de Garibaldi et de ses bandes.

Dans la situation critique où se trouve le cabinet de Turin, le général La Marmora est appelé pour tirer Victor-Emmanuel et ses ministres des sérieux embarras politiques et financiers où ils se trouvent. Mais ce général se décidera-t-il à prendre les mesures extrêmes que

FABLETTON.

7

LE CLOS DES PEUPLIERS.

(Suite.)

M. Prugnot se trouvait dans une très-grande inquiétude. Son neveu était sorti le matin avant le déjeuner, et n'avait pas encore reparu. Le bon prêtre craignait que Julien, égaré par la douleur, n'eût accompli un acte de désespoir, et il tremblait en présence de cette terrible pensée. Il était venu chercher le calme dans l'église et prier pour son malheureux neveu.

Julien quitta sa place et alla se mettre à genoux près de son oncle. L'abbé Prugnot ne l'entendit point, il l'aperçut seulement en se levant pour se retirer.

Le jeune homme, la tête profondément inclinée, pria à son tour. M. Prugnot laissa échapper un soupir; mais, en le voyant absorbé par ses méditations, il s'arrêta à quelques pas de lui, et, les bras croisés sur sa poitrine, il l'entoura d'un regard doux et triste.

Au bout de quelques minutes, il le toucha légèrement de la main. Le jeune homme tressaillit.

— Viens, lui dit le prêtre.

— Ah! mon oncle, fit Julien en montrant son visage inondé de larmes.

L'abbé Prugnot prit son bras et ils sortirent de l'église.

Julien entra dans sa chambre. Le prêtre le suivit.

— Mon cher ami, lui dit M. Prugnot, je ne veux pas essayer de te consoler aujourd'hui; je perdrais mon temps et mes peines en augmentant tes chagrins. Tes douleurs sont trop grandes et trop légitimes pour qu'on puisse les adoucir; le temps seul doit être ton médecin.

Julien secoua la tête.

— La blessure est mortelle, mon oncle, elle ne peut guérir.

— Tu es homme, Julien: il faut être fort. Avec la volonté, on oublie.

— Peut-être, mon cher oncle. Mais je ne ferai aucun appel à ma volonté; j'aime mieux souffrir qu'oublier.

— Le travail te distraira, mon ami, et tu trouveras le repos dans le plaisir de soulager tes semblables.

— Je ne reconnaîtrai pas ce plaisir, mon oncle; je renonce à la médecine.

— Est-ce bien toi qui parles ainsi, Julien?

— Oui, mon oncle, je renonce à la médecine.

Lorsque je vous déclarai, il y a bientôt neuf ans, que je voulais être médecin, j'aimais déjà Thérèse. J'espérais me rendre digne d'elle et lui offrir, à défaut de fortune, une position indépendante. Le médecin jouit partout de la considération du monde, et j'ai cru, pauvre amoureux, que mon titre me ferait obtenir Thérèse et bien accueillir par M. Ramon. Je me suis trompé, j'ignorais que la plupart des hommes de notre siècle n'accordent toute considération qu'aux riches et qu'ils repoussent le pauvre, quels que soient son intelligence et ses talents.

— Mais enfin, quelle est ton idée? que veux-tu faire?

— Thérèse est mariée, mon oncle, ma vie est donc changée. Je me trouve à vingt-six ans aussi peu avancé qu'à seize. Alors, vous désiriez me voir entrer au séminaire, eh bien! mon oncle, votre désir d'autrefois sera satisfait: je me ferai prêtre.

— Prêtre, prêtre, s'écria l'abbé Prugnot, y songes-tu, Julien? mais c'est impossible, je m'y oppose.

— Pourquoi cela, mon oncle?

— Pourquoi! parce que ce n'est pas ta vocation. Le désespoir te rend fou, Julien.

— Ma résolution est bien prise, mon oncle, ne cherchez pas à la combattre inutilement. Ma pensée est moins éloignée de Dieu que vous ne le croyez. Mon amour pour Thérèse est si pur qu'il ne saurait l'offenser, loin de là; je sens, au contraire qu'il me rapproche du ciel.

M. Prugnot baissa la tête. Malgré les paroles de son neveu, il n'était pas complètement convaincu. Quoiqu'il ignorât la puissance de certaines passions humaines et celle de l'amour plus que tout autre, il comprenait néanmoins que Julien ne renonçait à la médecine et ne s'exilait du monde que devant l'impossibilité de trouver le bonheur loin de Thérèse.

Les reproches qu'il s'était déjà faits, d'avoir prêté la main à leur séparation, il se les adressa de nouveau et avec plus de force. Quelque chose comme un remords étreignait son cœur, et il résolut de s'accuser lui-même près de son neveu.

— Mon cher Julien, dit-il, en lui prenant la main, tu es libre de tes actions; n'ayant plus d'espoir de bonheur ici-bas, tu veux te réfugier dans le sein de Dieu, le grand consolateur de toutes les mi-

nécessitent les circonstances? Tout cela dépendra sans doute de ses conversations avec l'Empereur Napoléon.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* annonce que le roi d'Espagne, avant de quitter la France, a fait remettre à M. le ministre de l'intérieur une somme de 25,000 fr. pour être distribuée aux pauvres les plus nécessiteux de Paris.

— Le roi d'Espagne a passé la frontière, le 22, à quatre heures et demie, et il est rentré en Espagne.

Un arc de triomphe avait été élevé sur la frontière, où l'ont accompagné les fonctionnaires français et où il a trouvé les autorités espagnoles.

— M^r l'archevêque de Paris vient d'adresser à son clergé une lettre circulaire prescrivant une quête en faveur des incendiés de Limoges.

— Le *Courrier du Centre*, journal de Limoges, annonce que le ministre du commerce et des travaux publics, voulant contribuer à soulager les besoins les plus pressants des victimes de l'incendie, vient de mettre à la disposition de M. le préfet une somme de 6,000 fr., pour être distribuée entre les habitants les plus nécessiteux, et dont les biens meubles et immeubles n'étaient pas garantis par des compagnies d'assurances. On continue, dit le même journal, à déblayer les ruines laissées par l'incendie. C'est une opération difficile, et parfois dangereuse. Dimanche, par exemple, une cave où le feu brûlait sourdement depuis mardi faisait explosion et poussait en l'air d'énormes colonnes de fumée.

— Beaucoup de journaux étrangers, anglais, belges, allemands et italiens ont été saisis à la poste.

— La vérification des pouvoirs de la Chambre des représentants belges a commencé le 23 sans incident remarquable.

Chronique Locale.

On parle depuis plusieurs jours de l'arrivée dans notre ville d'une troupe d'opéra. Le directeur amènerait un théâtre complet qu'il établirait place du Petit-Thouars. Cette nouvelle a été accueillie avec un véritable plaisir par notre population, qui depuis dix-huit mois est privée de tout spectacle. Nous devons ajouter que la renommée dit beaucoup de bien de cette troupe.

Sur la proposition de son président, M. Lou-

sères; j'aurais tort de te détourner de la route que tu t'es tracée, car je comprends que tu n'agis ainsi qu'après avoir réfléchi sérieusement... Ah! mon pauvre Julien! reprit-il avec tristesse, tu devrais bien m'en vouloir.

— Que dites-vous, mon oncle? s'écria le jeune homme étonné.

— Oui, continua M. Prugnot, car sans moi Thérèse ne serait peut-être pas mariée.

— Comment cela? dit Julien.

— Elle résistait à son père et je l'ai rendue soumise.

Julien, le regard étincelant, le teint animé, se dressa en face du prêtre.

— Vous avez fait cela, vous avez fait cela! s'écria-t-il d'une voix sourde.

— Je l'ai fait, répondit en tremblant M. Prugnot. Pardonne-moi Julien! pardonne-moi, ajouta-t-il en étendant vers le jeune homme ses mains suppliantes.

Il pleurait.

Devant la belle et respectable figure du vieillard, la colère de Julien disparut et il se jeta dans les bras ouverts pour le recevoir.

— Je connais votre affection pour moi, mon

vet, le conseil général de Maine-et-Loire a voté par acclamation un secours de 1,000 fr. pour les incendiés de Limoges.

SOUSCRIPTION POUR LES INCENDIÉS DE LIMOGES.

(Suite.)

Total des listes précédentes. . . 197 fr. 50
Un anonyme 10 »

Conformément à ses usages, le Conseil général de Maine-et-Loire se divise en quatre commissions, qui sont composées de la manière suivante :

1^{re} Commission. — Finances. — Budget.

MM. Louvet, Le Motheux, Courtilier, Montrieux et Boutillier-Saint-André.

2^e Commission. — Enfants trouvés. — Hospices. — Aliénés. — Casernes de gendarmerie. — Prisons. — Etablissements départementaux.

MM. Segris, Léon Mayaud, comte de Civrac, marquis de Contades, marquis d'Aligre, Paul Mayaud, Boutrais, Paul Gennevraye, Grignon.

3^e Commission. — Routes. — Chemins vicinaux. — Canaux. — Navigation. — Chemins de fer.

MM. Bucaille, Berger-Lontier, vicomte de Schramm, comte de Caqueray, Saillard, de la Selle, comte de Las Cases, Le Chat, le général de Rochebouët, de Mieulle, Poulain-Furetière.

4^e Commission. — Agriculture. — Instruction primaire. — Commerce. — Industrie. — Affaires diverses.

MM. Bucher de Chauvigné, vicomte de Boisnard, Boutton-Levêque, Delaunay, marquis d'Andigné, Parage-Farran et Eugène Berger.

La dernière étude de M. Paul Ratouis, sur l'église de Notre-Dame de Nantilly, a fait naître chez un de nos concitoyens le désir de compléter cette revue et de livrer à la publicité plusieurs documents inédits, fort intéressants, qu'il a bien voulu nous communiquer.

Dans un arrêt du parlement de Paris, en date du 21 août 1762, relatif aux diverses paroisses de Saumur, on lit :

« Il y a dans la ville de Saumur trois églises paroissiales : Notre-Dame de Nantilly, Saint-Pierre, et Saint-Nicolas. La première est l'église-mère, les deux autres sont succursales; elles n'ont toutes trois qu'un seul curé qui fait ses fonctions dans les trois indistinctement, selon qu'il le juge à propos. Quand il est dans l'une, ce sont ses vicaires qui le représentent dans les deux autres. Chacune de ces églises a son territoire, sa fabrique, ses procureurs-fabriques. »

Cette qualification d'église-mère lui était donnée antérieurement : « En 1726, les sieurs Louis Russon, Michel Girard et Anne Tessier, veuve Persac, s'obligent, par devant notaire, à servir, payer et continuer chacun un an, aux vénérables recteurs, chapelains,

oncle, lui dit-il en l'embrassant : il vous a fallu un grand courage pour engager Thérèse à en épouser un autre; aussi, je suis loin de vous adresser un reproche, car je vois que vous méritez toute mon admiration.

— Julien! mon neveu, tu ne m'en veux pas; tu me pardones, oh! dis-moi que tu me pardones.

— Je vous aime et je vous vénère, mon oncle. En vous, le prêtre ne se souvient jamais qu'il est homme; le devoir de l'un vous a fait oublier celui de l'autre, vous n'êtes point coupable.

— Merci, Julien; tes paroles, mon enfant, me donnant la tranquillité pour mes vieux jours.

VIII.

A dix heures, Thérèse avait quitté sa robe de mariée. Elle était vêtue d'un simple peignoir de mousseline blanche, et de coquettes pantoufles roses remplaçant ses souliers de satin blanc. Seule dans sa chambre et libre enfin de penser, elle était tombée peu à peu dans une profonde rêverie. Elle n'entendait point les cris joyeux et les rires bruyants des convives de son père. Son imagination voyageait loin du Clos des Peupliers; elle pensait à Julien, à son bonheur perdu et à son avenir désolé.

» chapitre et communauté de léglise plébé-
» anne et matrice de Notre-Dame de Nantilly,
» absents et en mains et sur les quittances du
» sieur leur receveur, le nombre de sept boi-
» saux de blé-froment. »

Cette église possède une cloche dont le timbre fort puissant s'étend au loin sur la ville et la campagne; elle date de la première moitié du xv^e siècle et porte une inscription qu'il est bon de faire connaître :

« Je fus fondue pour cette église de Notre-Dame de Nantilly, par Érad Paris en septembre 1646. Urbain de Maillé, marquis de Brézé, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur de la province, ville et château d'Anjou, m'a donné son nom, avec dame Catherine du Hautay, épouse de Nicolas de Gaureaux, chevalier, seigneur du Mont, lieutenant pour le roi au château, ville, ressort et gouvernement de Saumur; lors étant procureur de ladite fabrique, Martin-Balthazar Durson, conseiller et avocat du roi à l'élection dudit Saumur; Jean Prêtre, ancien greffier en icelle, et Jean Lelarge, marchand; et suis du poids de cinq mille livres. »

On écrit d'Amboise, le 15 août, au *Journal de Tours* :

« Un événement qui rappelle une des plus désopilantes bouffonneries de Paul de Kock vient de se passer dans la petite commune de N...., près d'Amboise.

« Un habitant de cette localité, déjà presque septuagénaire, avait contracté hymen avec une jeune villageoise, dont les attraits avaient, à ce qu'il paraît, allumé dans son cœur une flamme toute juvénile. Malgré une disproportion d'âge considérable, on peut-être à cause de cette disproportion même, notre amoureux sur le retour se promettait, pour ses vieux jours, une existence toute pleine de félicités. Mais, hélas! l'homme propose et la femme dispose. De tous ces beaux serments d'obéissance et de fidélité prononcés au pied des autels, la moitié seulement devait être respectée par la jeune épouse. Je veux parler de la fidélité, à laquelle, en femme honnête, elle n'oserait manquer, j'aime à le croire. Mais, quant à l'obéissance, elle y apportait des restrictions qui ne tardèrent pas à introduire la discorde sous le toit conjugal. Elle se montra surtout fort récalcitrante sur certain chapitre que le mari considérait, au contraire, comme le plus essentiel et le plus précieux de ses droits. Déjà plusieurs actes de rébellion l'avaient laissé fort irrité, lorsqu'un beau jour, poussé à bout par une résistance que rien ne pouvait fléchir, il se décida à recourir aux moyens extrêmes pour soumettre son indocile et insensible moitié.

« Il était onze heures du soir, notre homme s'habilla à la hâte et va frapper à la porte du sieur B..., maire de sa commune, déjà plongé

Cependant les invités se retiraient les uns après les autres, le visage enluminé, les jambes chancelantes et le cœur content en souhaitant toutes sortes de félicités aux mariés. Le roulement des dernières voitures se perdit dans le lointain, et la maison du Clos redevint silencieuse. L'heure du repos était arrivée pour tout le monde.

M. Daumer se dirigea vers la chambre de Thérèse. Il ouvrit doucement la porte et entra.

La jeune femme, plongée dans ses réflexions, ne l'entendit pas. Il s'avança derrière elle sans bruit et l'embrassa sur le cou.

Comme si une vipère l'eût mordue, Thérèse jeta un cri et se redressa.

— Vous aurais-je fait peur, Thérèse? demanda M. Daumer.

— Non, monsieur, seulement... vous m'avez surprise; je ne vous savais pas là.

— Ma présence, je l'espère, ne vous cause aucun ennui?

Thérèse ne répondit pas.

— Il m'a été impossible de vous rejoindre plus tôt, reprit M. Daumer; mais je n'étais pas complètement éloigné de vous: mon cœur se trouvait ici.

Il s'approcha de la jeune femme, la prit dans ses

bras et chercha à l'embrasser. Thérèse le repoussa avec terreur et alla se réfugier du côté opposé de la chambre.

— Eh quoi! Thérèse, vous m'accueillez ainsi! Vous aurais-je contrariée sans le vouloir? Si cela est, dites-moi comment je puis réparer mes torts?

— Que me voulez-vous, monsieur?

— Cette question est singulière. N'êtes-vous pas ma femme?

— Je le sais, monsieur. Mais vous, vous savez aussi comment je la suis devenue.

— Eh! parbleu, comme toutes les jeunes filles qui prennent un mari.

— Non, monsieur, je ne crois pas, car ce serait bien malheureux pour elles. Lorsque les jeunes filles prennent un mari, elles l'aiment ou du moins elles espèrent l'aimer, tandis que moi, je ne me suis pas même fait cette illusion: je n'ai pas voulu non plus que vous puissiez vous la faire; c'est été vous tromper. Je vous ai révélé mes sentiments devant mon père en vous apprenant que j'en aimais un autre. Tout a été dit à ce sujet, monsieur, et ce qui m'étonne, c'est que vous me forciez à y revenir.

— N'y revenons donc pas, dit M. Daumer d'un ton léger; croyez-bien, ma chère Thérèse, que j'ai

LA LIBERTÉ DES BANQUES ET DU CRÉDIT.

La Révolution avait laissé la France sous le régime de la liberté des banques d'émission; aucune disposition législative ne gênait alors l'industrie du banquier; mais à cette époque de transition politique et sociale, le crédit se formait difficilement, il avait besoin de l'appui du pouvoir pour se relever dans l'opinion publique; du reste, disait alors Napoléon : « les hommes, sachant ce que c'est qu'une banque, manquent en France, c'est une race d'hommes à créer. »

Des lois promulguées le 21 germinal an xi, 22 avril 1806, 16 janvier et 18 mai 1808, instituèrent définitivement la Banque de France, telle qu'elle existe aujourd'hui; cependant les privilèges accordés à cet établissement ne devaient avoir qu'une durée de 15 ans. Dans l'esprit de ces éminents législateurs, ce n'était qu'une mesure transitoire: plus tard on devait rentrer dans le droit commun, c'est-à-dire dans la liberté du travail, dans la liberté de l'industrie du crédit; l'esprit de réglementation, qui domine malheureusement trop souvent en France, a maintenu ces privilèges depuis plus d'un demi-siècle, sans qu'on puisse savoir s'ils seront un jour modifiés; mais aujourd'hui, le monde financier se demande si l'on attend les dures leçons de l'expérience pour placer l'industrie du crédit sous un régime plus libéral?

Nous avons déjà vu que certains préjugés des plus invétérés finissaient par disparaître à la longue, que l'opinion se modifiait et que les législateurs eux-mêmes se conformaient au progrès des idées et des sciences: les innovations vraiment utiles finissent toujours par être comprises et mises en pratique.

Le législateur qui proposerait aujourd'hui le rétablissement de l'échelle mobile, ferait haus-

bras et chercha à l'embrasser. Thérèse le repoussa avec terreur et alla se réfugier du côté opposé de la chambre.

— Eh quoi! Thérèse, vous m'accueillez ainsi! Vous aurais-je contrariée sans le vouloir? Si cela est, dites-moi comment je puis réparer mes torts?

— Que me voulez-vous, monsieur?

— Cette question est singulière. N'êtes-vous pas ma femme?

— Je le sais, monsieur. Mais vous, vous savez aussi comment je la suis devenue.

— Eh! parbleu, comme toutes les jeunes filles qui prennent un mari.

— Non, monsieur, je ne crois pas, car ce serait bien malheureux pour elles. Lorsque les jeunes filles prennent un mari, elles l'aiment ou du moins elles espèrent l'aimer, tandis que moi, je ne me suis pas même fait cette illusion: je n'ai pas voulu non plus que vous puissiez vous la faire; c'est été vous tromper. Je vous ai révélé mes sentiments devant mon père en vous apprenant que j'en aimais un autre. Tout a été dit à ce sujet, monsieur, et ce qui m'étonne, c'est que vous me forciez à y revenir.

— N'y revenons donc pas, dit M. Daumer d'un ton léger; croyez-bien, ma chère Thérèse, que j'ai

ser les épaules à ses collègues les plus conservateurs. En effet, la liberté du commerce des grains, la liberté de la boucherie et de la boulangerie, ne sont pas seulement des faits accomplis, ce sont de bienfaisantes améliorations reconnues par tout le monde.

Nous connaissons des publicistes qui se vantent de l'indépendance de leurs idées politiques et religieuses et qui ne voient pas qu'ils sont assujétis aux privilèges des temps passés en matière de crédit. Mais nous n'aurions pas fini, si nous cherchions à réfuter tous les préjugés vulgaires en matière de banque; il nous suffit de faire comprendre en quelques mots que plusieurs banques de circulation répandues dans un pays s'adapteront toujours mieux aux besoins du commerce et de l'industrie qu'une banque privilégiée seule et unique. En effet, avec plusieurs banques d'émission, vous aurez une activité plus grande, plus habile, plus libre. Ces banques tendront toujours à approprier leurs statuts aux coutumes des localités dans lesquelles elles sont appelées à vivre; avec une banque unique, au contraire, dès que le dividende est assuré, l'activité se ralentit, n'étant pas stimulée par la concurrence.

Le monopole d'une banque privilégiée a donc les mêmes inconvénients que tous les autres monopoles; il entrave les affaires, il centralise le commerce et l'industrie dans les villes qui possèdent des succursales de cette institution; il crée des privilèges injustes; en un mot, il tue les autres localités.

Nous nous demandons souvent si ces élévations subites du taux de l'escompte sont toujours justifiées par la gravité des événements? Nous nous demandons aussi pourquoi on a modifié la loi du 3 septembre 1807 en faveur de la Banque de France? En principe, nous n'aimons pas les lois d'exception, car elles sont un dissolvant de la morale publique. Dans la crainte des abus, si l'on entrave le contrat de crédit, pourquoi n'entrave-t-on pas aussi le contrat de vente? ce dernier est non moins sujet au dol. Avant de faire des lois sur l'industrie du crédit, on doit réfléchir à une chose, c'est que cette industrie, qui vivifie les autres, est tout ce qu'il y a au monde de plus indépendant; elle fuie les pays où on la tyrannise; ce qu'elle aime, ce qu'elle recherche avant tout, c'est la liberté.

En parlant aujourd'hui de la question des banques, nous n'avons d'autre but que celui d'éveiller l'attention de nos conseillers généraux sur le problème le plus considérable et le plus controversé des temps modernes; si nous avons le bonheur de réussir, nous aurons la satisfaction du devoir accompli.

Neuvy-sur-Loire (Nièvre), le 25 août 1864.

E. DE FOS.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Variétés.

AMPHITHÉÂTRE DE GENNES.

(Suite et fin.)

» Les gradins de ces amphithéâtres incomplets étaient généralement placés en éventail sur la pente d'une colline et clos par deux murs de soutènement.

» Nous avons vu précédemment que l'on venait de trouver à Gennes l'un de ces murs et que l'on était en devoir de découvrir le second.

« Les amphithéâtres de ce genre, dit M. de Caumont dans son *Bulletin monumental* (année 1863, page 195), coûtaient beaucoup moins à établir que les amphithéâtres complets... Dans les localités dont la population était limitée, les arènes à demi-amphithéâtre comme celles de Chénévrières et de Gennes étaient plus que suffisantes pour les réunions ordinaires. »

» M. Joly, notre collègue et notre ami, se propose de restituer par le dessin et le calcul, le plan de l'amphithéâtre de Gennes, ce qui lui permettra de supputer le nombre de spectateurs qui pouvaient occuper les gradins. Quoiqu'il en soit, il est aisé de conclure que Gennes fut une ville autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

» D'un autre côté, Raynouard, dans son *Histoire du droit municipal*, 1^{er} vol., page 26, nous apprend « qu'on trouve la preuve de l'existence du municipe dans l'indication des monuments qui étaient jadis affectés aux cités municipales, tels que les amphithéâtres, théâtres, etc. »

» Il est donc permis de conclure que Gennes fut à l'époque romaine une cité municipale. Plin^e (*Hist. nat.*, lib. IV, c. 33), constate l'existence d'un petit peuple placé au sud de la Loire, dans le voisinage des Andes: il l'appelle *Ambilatri*; il nous semble que Gennes en pourrait bien avoir été le chef-lieu.

» Cette petite ville est extrêmement intéressante à étudier; ses environs possèdent des peulvans, des dolmens de l'époque celtique, puis des restes de bains et d'aqueduc de l'époque romaine.

» Les églises de Saint-Vétérin et de Saint-Eusèbe plongent fort avant, par leur construction, dans la période du moyen-âge. On conçoit, du reste, par son voisinage de la Loire et par le charme de sa vallée, que ce lieu ait été choisi comme centre d'habitation, dès la plus haute antiquité.

» J'ai prononcé le nom d'aqueduc, et j'y reviens moins pour le décrire, ce qui a été fait dans l'*Anjou et ses monuments*, tom. I^{er}, pag. 85, qu'afin de rectifier une erreur. En effet, j'avais écrit d'après l'assertion de quelques habitants de Gennes, que ledit aqueduc prenait ses eaux à la fontaine de Mazerole. Avec MM. d'Achon et Joly nous avons très-bien vu que le

niveau de la source ne le permettait pas. Il est vrai qu'à l'époque romaine l'on connaissait l'emploi de machines propres à faire monter l'eau.

» Mais pourquoi recourir à ces moyens artificiels lorsqu'avec ces Messieurs nous avons constaté la présence d'une source nommée *Chapeau*, plus éloignée seulement d'environ deux cents mètres, très-abondante, d'un niveau supérieur et suffisant, puis en outre voisine du ruisseau d'Avort, dont les eaux, à l'aide de la moindre chaussée, pouvaient être exhaussées en quelque sorte à volonté et réunies à la source de Chapeau? En résumé, il est pour nous bien établi que l'aqueduc en question prenait ses eaux à Chapeau et passait par Mazerole, nom très-significatif, car il est amplement reconnu aujourd'hui que les noms de Murs, Meurs, Fremurs, Mazières, Mazerole, etc., sont indicatifs de lieux couverts de ruines anciennes.

» Aussi n'avons-nous point été surpris d'apprendre de MM. d'Achon qu'ils savaient que leur grand-père avaient fait démolir près de Mazerole de vieilles constructions qui devaient être des restes de l'aqueduc.

» De Mazerole il traversait diagonalement la vallée, gagnait le pied du coteau, le bas de l'amphithéâtre et se rendait dans Gennes à une enceinte circulaire et polylobée qui, par sa forme, nous semble avoir été une salle de bains, ce que le Congrès de Saumur reconnut en 1862. (Voir le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, année 1862, page 665.) Les eaux s'échappaient ensuite dans le ruisseau d'Avort, à son embouchure, pour se perdre dans la Loire.

» L'eau du ruisseau d'Avort, notons-le en passant, tient en suspension des matières pierreuses qui s'attachent avec le temps aux palettes des roues de moulins qu'elle fait tourner. Ces matières se concrètent si rapidement sur le bois, que les meuniers, tous les trois ou quatre ans, sont obligés de la briser à coups de barre de fer. Ce produit pierreux se nomme gravelle dans le pays.

» Terminons en disant que l'antiquité de Gennes n'est pas seulement établie par ses monuments, mais encore par un diplôme de Charles-le-Chauve de l'an 845, qui nous apprend que ce prince donna au couvent de Saint-Maur l'église de Gennes (Gena), consacrée à Saint Vétérin, qui y est inhumé. (*Archives d'Anjou*, pages 328-372.)

» Cette antiquité est encore constatée par ce passage de l'histoire de Saint-Florent: « A priscis Francie regum temporibus, Andegavorum atque Neustriam regionem liberè tenentium, à Castro Salmuro polimitissimam dominationem, vulgariter Vicariam dictam, terminabat Gena vicus. » (*Livre rouge de saint Florent*, fol. 55, vol. 2. Voir Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. 1^{er}, page 872.)

» Les noms anciens de Gennes sont en latin

Gena, Gegina, Genium, Gednensis vicus. »

» P.-S. — Je reçois à l'instant une lettre de M. Gaugeais, trésorier de la Société française d'archéologie, qui m'adresse 200 francs, conformément au vote émis par la Société lors du Congrès de Saumur. Cette somme va permettre de continuer les fouilles de Gennes sur une plus grande échelle. »

» V. GODARD-FAULTRIER. »

Dernières Nouvelles.

New-York, 12 août. — Les dépêches officielles confédérées, en date de Mobile 8 août, annoncent la reddition du fort Gaines par le colonel Anderson, malgré l'ordre positif du général Page de ne pas se rendre. Toute la flotte confédérée, à l'exception d'un vaisseau, a été coulée, jetée à la côte ou capturée par les fédéraux.

Le corps de Sheridan s'avance dans la vallée de Shenandoah contre les confédérés.

Un meeting très-nombreux a été tenu à New-York pour nommer Mac Clellan candidat à la présidence. Suivant le *Herald*, cent mille personnes y assistaient.

On y a voté des résolutions blâmant la politique de M. Lincoln et recommandant la nomination de Mac Clellan, sur le *Platform* (programme) constitutionnel.

Le succès d'Averill à Moorefield (Virginie) est confirmé.

Le ministre de la guerre, général Stanton, n'a pas donné sa démission, ainsi que le *World* et le *Times* l'avaient annoncé.

Le gouverneur de Pensylvanie a recommandé à la législature de voter l'armement de 15,000 hommes de milice pour la défense spéciale de cet Etat.

L'Empereur doit partir, lundi prochain 29 août, pour le camp de Châlons.

On assure que Sa Majesté restera au camp jusqu'au dimanche 4 septembre, et que le camp sera levé le 7 du même mois.

On assure que S. Exc. le maréchal MacMahon, duc de Magenta, quittera Paris vers le 20 septembre pour se rendre à Alger.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Aux causes qui, à cette époque de l'année, éloignent habituellement de Paris et de la Bourse ce que l'on nomme le monde des affaires, sont venues s'ajouter, cette semaine, et la grande solennité du 15 août et les fêtes offertes au roi d'Espagne.

Aussi la Bourse semble-t-elle être en pleines vacances. On y fait si peu d'opérations, que les cours qu'enregistre, chaque jour, la cote officielle pourraient être considérés comme des cours purement nominaux.

La rente a été la seule valeur dont on se soit occupé sérieusement pendant ces jours derniers. Elle s'est tenue constamment de 66-40 à 66-50. Les So-

pris vos confidences pour ce qu'elles valaient, c'est-à-dire pour un charmant serupule de jeune fille. Quelle est celle qui n'a pas son petit amoureux tapi dans un coin de son cœur? Un beau roman semé de fleurs et d'étoiles, qui s'efface très-vite dans la vie réelle. C'est le rêve des anges comme vous, Thérèse, mais au bout de quelques mois il n'y paraît plus, l'ange est devenu une femme ordinaire et n'en vaut que mieux.

— Je sais peu de choses de la vie, monsieur; j'ai aimé et j'aime encore, voilà la seule réalité que je connaisse.

M. Daumer ne put réprimer un geste de dépit.

— Voyons, Thérèse, reprit-il, où voulez-vous en venir? Franchement, je m'y perds; il me semble que les souvenirs que vous me présentez sont au moins d'assez mauvais goût. Du moment que je les oublie, vous devriez être satisfaite et ne pas me les rappeler.

— Je suis heureuse, monsieur, de ne pas être la première à laisser échapper des reproches. Pourtant, votre présence m'en donne le droit.

— Ma présence! S'il s'agit de droit, Thérèse, le bien est d'être ici.

— Non, monsieur, tous mes engagements envers

vous sont remplis; je suis votre femme, ma vie est désormais liée à la vôtre. Mais, quant à mon cœur, vous n'y avez aucun droit; je n'ai pu vous le donner puisqu'il ne m'appartenait plus.

Sous un éclat de rire forcé, M. Daumer dissimula son mécontentement.

— Quel enfantillage, fit-il. Ce que vous me dites est fort drôle et très-amusant: vous prenez avec cela un petit air rageur qui vous va à ravir; mais...

M. Daumer s'arrêta. Un éclair de colère qui passa dans les yeux de Thérèse lui fit comprendre que sa gâté produisait un effet déplorable.

— Mais, reprit-il en changeant de ton, nous avons des choses plus intéressantes à nous dire. Asseyez-vous, ma chère Thérèse, et causons comme deux amis; je pense que vous ne me contesterez pas ce nom d'ami?

La jeune femme ne fit aucune réponse, mais elle accepta le fauteuil que M. Daumer lui présentait. Il s'assit à côté d'elle, le plus près possible, sans paraître remarquer le mouvement qu'elle fit pour s'éloigner un peu.

— Comme vous le dites, ma chère amie, reprit-il, nous sommes liés l'un à l'autre pour la vie. Votre raison doit vous faire sentir que notre bonheur,

notre repos même, dépend de la manière dont nous accepterons cette vie. C'est une situation nouvelle qui amène de nouvelles nécessités et de nouveaux devoirs auxquels nous ne pouvons manquer sans compromettre notre avenir. Jeune fille, le sentiment élevé de vos devoirs vous a décidée à accepter le mari que vous offrait votre père. Jeune femme, le même sentiment, je n'en doute pas, vous décidera à donner à votre mari l'amour que vous lui devez.

— Jamais! s'écria Thérèse en essayant de se lever.

M. Daumer la retint doucement.

— Veuillez m'écouter encore, dit-il; vous finirez par me comprendre, j'en suis sûr. En vous voyant si dévouée à votre père, si soumise à ses désirs, j'avais supposé que le bonheur était pour vous inséparable du devoir; j'avais accepté la douce mission de vous guider, de vous protéger, de vous aimer, surtout avec l'espérance que votre âme, accessible à toutes les vertus, s'épanouirait insensiblement sous l'influence d'une affection sincère qui se ferait grande et dévouée, ma chère Thérèse, pour vous rendre heureuse autant que vous le méritez.

M. Daumer crut avoir fixé l'attention de la jeune femme qui attendait patiemment sa conclusion.

— Je ne puis vous offenser, dit-il, en ayant ce espoir et en voulant vous le faire partager, pour qu'il vous devienne facile d'être la compagne de mon foyer, la femme adorée et souriante que je désire trouver en vous.

En parlant ainsi, M. Daumer avait insensiblement passé son bras autour de la taille de la jeune femme, et l'attira vers lui comme par un mouvement irrésistible. Thérèse se dégagea vivement.

— Rien de tout cela, monsieur, ne peut exister entre nous; vous êtes venu, il y a quinze jours, au Clos pour la troisième fois; nous nous sommes expliqués, vous avez froidement débattu le reste avec mon père, et nous nous sommes mariés. Vous l'avez voulu, monsieur, c'est à vous d'en accepter les conséquences.

— Les conséquences sont fort simples; je vous aime, Thérèse; et vous ne pouvez me reprocher qu'une chose, c'est le respect profond qui m'a empêché de vous le dire tant que je n'ai pas eu la certitude de vous appartenir.

(La suite au prochain numéro.)

ciétés de Crédit ont attiré aussi quelques demandes, qui ont porté principalement sur les actions du Comptoir d'Escompte et de la Société générale. Le Crédit foncier autrichien continue à être recherché avec activité par les capitaux de placement.

Les chemins de fer sont assez négligés, sauf le Lyon, qui a monté de 20 fr. Le Nord de l'Espagne,

qui avait monté à 442 fr. à l'approche de l'inauguration de la ligne, est retombé à 413. Les actions de Séville-Cadix, demandées régulièrement à 443, sont les seules qui fassent exception à la faiblesse dont sont atteintes toutes les lignes du réseau espagnol.

Le marché des obligations est ferme. On recherche surtout les obligations du Nord-Ouest de l'Espagne,

2^e émission. Elles sont rares à 213. Ce bas prix est de nature à attirer les capitaux de placement, car il leur offre des avantages sérieux sur toutes les autres obligations étrangères, cotées généralement au-dessus de 250.

On a fait peu d'affaires sur les valeurs industrielles. Ce marché est très-calme. Les petits capitaux aiment

mieux confier le soin de leurs intérêts aux maisons spéciales telles que la Banque de capitalisation qui reçoit en dépôt les sommes les plus minimes et les tient toujours à la disposition des déposants. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du quatre août courant,

Il appert :

Que M. Marault, greffier de la justice de paix du canton de Gennes, demeurant à Gennes, a été nommé conseil judiciaire de Mathurin Moron, cultivateur, demeurant à la Roche, commune de St-Georges-le-Thourel, qui ne pourra faire aucun des actes indiqués par les articles 499 et 513 du Code Napoléon.

Dressé à Saumur par l'avoué sous-signé, le vingt-six août mil huit cent soixante-quatre. (386) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le onze août mil huit cent soixante-quatre,

La dame Joséphine Monesté, épouse de M. Louis-Amédée Gondran, marchand-épicerie, demeurant à Saumur, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur par l'avoué sous-signé, le vingt-six août mil huit cent soixante-quatre. (387) CHEDEAU.

Etude de M^e LAPORTE, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 28 août 1864, à midi, il sera, par le ministère de M^e DABRON, notaire à Brézé, au domicile de feu le sieur Barthélemy Lafontaine, situé à St-Cyr-en-Bourg, rue Foucault, procédé à la vente de :

Une charrette, un coffre, une huche, une couette, linge, vêtements d'homme, ferrailles et autres objets. La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. (388)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le lundi 29 août 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 27, chez M. Gros, capitaine, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, ameublement de salon complet, console, table de jeu, commode en bois de rose, bureau, table et chaises de salle à manger, table à ouvrage, porcelaine, batterie de cuisine, bouteilles vides, etc. On paiera comptant plus 5 p. %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente des MARCHANDISES de M. VERON, marchand, rue Saint-Jean, continuera mardi 30 août, à midi. (390)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 2 octobre 1864, à midi,

DIVERS MORCEAUX DE TERRE LABOURABLE ET DE VIGNE, situés communes de Distré et de Bagneux. Pour la désignation, voir les affiches.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, à M^{me} V^e LORRAIN, Levee d'Enceinte, ou à M^e CLOUARD, notaire. (394)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE MAISON, jardin, trois caves, pressoir, greniers, hangar, situés au Petit-Puy, commune de Saumur, dépendant de la succession du sieur Jean Bondu.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (367)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située au Pont-Fouchard, à l'angle de la rue des Pauvres, dépendant de la succession de M^{me} veuve MARGAIN. On vendrait le jardin par parties.

UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue des Payens, autrefois occupée par M^{me} GUÉRIN-SAVATIER. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (374)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A Saumur, rue du Portail-Louis, n° 36. S'adresser audit notaire. (379)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

Un JARDIN, sis à Saumur, rue de Nantilly, joignant la maison d'octroi, d'une contenance de 50 ares environ, propre à bâtir.

S'adresser à M. HURTAULT, entrepreneur, et à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (376)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SELLE.

S'adresser chez M. VÉRON, limonadier. (382)

A VENDRE

PRÉSENTEMENT,

UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

Situé à Bagneux, rue des Pauvres, près de la grande route.

Ce clos contient environ 95 ares 75 centiares, avec une petite habitation, pressoir et ses ustensiles, cave et puits; le tout renfermé de murs, avec environ 300 arbres à fruits, tant en espalier qu'en bordures d'allées.

S'adresser, pour voir la propriété, à M. HAUDOUIN, qui en est le plus proche voisin, et, pour traiter, à M. BRAZIER, rue Saint-Jean, à Saumur.

Il sera donné toute facilité de paiement. (377)

A VENDRE

CHIENNE COUCHANTE, six ans, première qualité, convenant parfaitement pour un jeune chasseur. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une TRÈS-JOLIE CHIENNE COUCHANTE, race anglaise, parfaitement dressée, âgée de 3 ans.

S'adresser à M. LEVÊQUE-CHAUVEAU à Coutures. (373)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier. On louerai séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (369)

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU A VENDRE

MAISON BOURGEOISE,

Avec Jardin, Bassin et Pièce d'eau, Place du Chemin-de-Fer. S'adresser à M. BARRABANT.

Une maison de commerce dans le département de Maine-et-Loire demande un associé. S'adresser au bureau du journal.

Construction de Machines

A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES.

Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, transmissions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages, outils mécaniques.

H. GAULTIER,

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers.

Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIÈRE, Grand'Rue, n° 9, Saumur.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 4 FRANCS.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

LE SIÈCLE ILLUSTRÉ

Journal illustré paraissant deux fois par semaine,

PUBLIE EN CE MOMENT

LE TUEUR DU ROI

Grand roman historique inédit,

PAR TURPIN DE SANSAY,

Auteur de la *Sorcière de Paris*, de la *Peste noire* et des *Chiffonniers de Paris*.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrètes Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne de Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du *Siècle illustré* : 1, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements : Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. — Envoyer un mandat de poste.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 25 AOUT. | | | BOURSE DU 26 AOUT. | | |
|---|--------------------|---------|---------|--------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 66 25 | » | » | 66 30 | » | 05 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 94 50 | » | 05 | 94 75 | » | 25 |
| Obligations du Trésor. | 437 50 | » | » | 436 25 | » | 1 25 |
| Banque de France. | 3360 | » | » | 3380 | » | 20 |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1220 | 10 | » | 1220 | » | » |
| Crédit Foncier, nouveau. | 1210 | » | » | 1210 | » | » |
| Crédit Agricole. | 750 | » | 2 50 | 750 | » | » |
| Crédit Industriel. | 765 | » | » | 765 | » | » |
| Crédit Mobilier. | 997 50 | » | » | 1003 75 | 6 | 25 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 980 | 5 | » | 980 | » | » |
| Orléans (estampillé). | 885 | » | 3 75 | 887 50 | 2 | 50 |
| Orléans, nouveau. | 791 25 | » | » | 793 75 | 2 | 50 |
| Nord (actions anciennes). | 980 | » | » | 980 | » | » |
| Est. | 492 50 | » | 2 50 | 492 50 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 910 | » | 5 | 916 25 | 6 | 25 |
| Lyon nouveau. | 930 | » | » | 930 | » | » |
| Midi. | 638 75 | 1 25 | » | 637 50 | » | 1 25 |
| Ouest. | 518 75 | » | 3 75 | 521 25 | 2 | 50 |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1635 | 10 | » | 1645 | 10 | » |
| Canal de Suez. | 465 | 1 25 | » | 467 50 | 2 | 50 |
| Transatlantiques. | 555 | » | » | 555 | » | » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 67 50 | » | 05 | 67 45 | » | 05 |
| Autrichiens. | 431 25 | 1 25 | » | 431 25 | » | » |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 536 | » | 2 50 | 537 50 | 1 | 25 |
| Victor-Emmanuel. | 345 | » | » | 345 | » | » |
| Russes. | » | » | » | » | » | » |
| Romains. | 332 50 | » | 3 75 | 335 | » | 2 50 |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 612 50 | 2 50 | » | 615 | » | 2 50 |
| Saragosse. | 500 | 1 25 | » | 497 50 | » | 2 50 |
| Séville-Xérés-Séville. | 446 25 | 1 25 | » | 446 25 | » | » |
| Portugais. | 300 | » | » | 300 | » | » |
| OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr. | | | | | | |
| Nord. | 302 50 | » | » | 302 50 | » | » |
| Orléans. | 293 75 | » | » | 292 50 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 303 75 | » | » | 291 25 | » | » |
| Ouest. | 285 | » | » | 286 25 | » | » |
| Midi. | 285 | » | » | 285 | » | » |
| Est. | 287 50 | » | » | 287 50 | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sous-signé,